

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 01 février 2024

DELIBERATION

N°2024-02-02

En exercice: 43

Présents : 36

Votants : 38

FINANCES

**FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le un février

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué par mail le 26 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire, Espace Balavoine à TIERCE, sous la présidence de M. Jean-Jacques GIRARD.

Membres du Conseil communautaire :

Présents :

Christine RICHARD (Baracé), Jacques BLONDET (Cheffes), Paul RABOUAN (Cornillé les Caves), Jean-Philippe GUILLEUX (Corzé), Alain DELECOLLE (Corzé), Annie PINARD (Corzé), Marie-Christine ORSINI (Durtal), Gérard CHOUETTE (Durtal), Martine DESMARRES (Durtal), Pascal FARION (Durtal), Anne JOUIS (Durtal), David LAGLEYZE (Etriché), Marie-Pierre RIGAUD (Etriché), Sylvie CHIRON-PESNEL (Huillé - Lézigné), Henri LEBRUN (Huillé - Lézigné), Marc BERARDI (Jarzé Villages), Sylvie HEUVELINE (Jarzé Villages), Elisabeth MARQUET (Jarzé Villages), Jean-Paul BOMPAS (La Chapelle St-Laud), Marc SOREAU (Marcé), Nadine ROBIN (Marcé), Gérard CHASSOULIER (Montigné les Rairies), Jean-Marie CARDOEN (Morannes/Sarthe Daumeray), Jean-Luc DAVY (Morannes/Sarthe Daumeray), Françoise DIARD (Morannes/Sarthe Daumeray), Sylvie LECOURT (Morannes/Sarthe Daumeray), Jean-Paul BEAUMONT (Seiches sur le Loir), Olivier CAILLEAU (Seiches sur le Loir), Thierry de VILLOUTREYS (Seiches sur le Loir), Francette GRIFFON (Seiches sur le Loir), Martine BOLZE (Tiercé), Séverine CHEVE (Tiercé), Jean-Jacques GIRARD (Tiercé), Olivier LOUISET (Tiercé), Véronique RENAUDON (Tiercé), Xavier PRADES (Tiercé)

Absents Excusés:

Jean-Pierre BEAUDOIN (Jarzé Villages), Joëlle CHARRIER (Les Rairies), Patrick LANCELOT (Les Rairies), Xavier de RICHEMONT (Morannes/Sarthe Daumeray), Gildas MAREK (Sermaise)

Absents représentés :

Marc DUTRUEL (Cheffes) à Jacques BLONDET (Cheffes)
Philippe CARDOT (Montreuil sur Loir) à Jean-Jacques GIRARD (Tiercé)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires en annexe,

Vu le rapport égalité femmes-hommes présenté également lors de ce débat conformément à la Loi du 4 août 2014 – article 61 et au décret N° 2015-761 du 24 juin 2015, en annexe

Vu l'avis du bureau du 25/01/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité par :

31 pour

7 abstentions

Christine RICHARD, David LAGLEYZE, Marie-Pierre RIGAUD, Jean-Paul BOMPAS, Françoise DIARD, Thierry de VILLOUTREYS, Francette GRIFFON

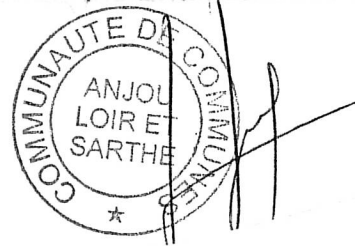
- 1) d'approuver le rapport d'orientations budgétaires pour 2024, en annexe
- 2) d'approuver le rapport égalité femmes-hommes 2023, en annexe
- 3) de prendre acte du tableau des indemnités versées aux élus en 2023 ci-joint

Pour extrait conforme
A Tiercé, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance
Jacques BLONDET



Le Président
Jean-Jacques GIRARD



Date de publication : 07/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.